

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 10 juillet 2015**  
**(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association Unis Cité Aquitaine - Subvention de fonctionnement et participation aux indemnités des volontaires 2015-2016 - Décision - Autorisation de signature**

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association nationale Unis Cité est promotrice du service civique volontaire depuis 1995, action reprise par la loi 2010/241 du 10 mars 2010 relative au service civique national. Son objectif est d'offrir la possibilité à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de toutes origines sociales et culturelles, de s'engager à temps plein durant 9 mois dans des missions d'intérêt général.

Pour ce qui concerne le partenariat entre cette association et Bordeaux Métropole, quatre conventions ont déjà été mises en oeuvre :

- une première en 2011/2012 par délibération du Conseil de La Cub du 25 novembre 2011 pour un montant de 62 388 €, pour 18 volontaires,
- une seconde en 2012/2013 par délibération du Conseil de La Cub du 22 mars 2013 pour un montant de 101 435 €, dont 13 300 € de subvention en nature, pour 26 volontaires,
- une troisième en 2013/2014 par délibération du Conseil de La Cub du 20 décembre 2013 pour un montant de 93 195 €, dont 5 013 € de subvention en nature, pour 26 volontaires,
- une quatrième en 2014/2015 par délibération du Conseil de la Cub du 28 novembre 2014 pour un montant de 83 597 €, dont 9 042 € de subvention en nature, pour 18 volontaires.

L'association se propose de renouveler cette convention pour la mise en oeuvre des actions partenariales avec Bordeaux Métropole, dans un cadre collectif permettant le brassage de jeunes venus d'horizons différents, via des équipes de volontaires d'Unis Cité mises au service des actions menées par La Cub, dans le cadre d'une démarche de promotion du service civique volontaire.

Ainsi, du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, une action en faveur de la pratique du vélo utilitaire nommée « Les Ambassadeurs du Vélo » sera menée en lien avec le Pôle mobilité de Bordeaux Métropole.

En marge des actions entreprises, un cadre de sensibilisation sera par ailleurs organisé par Unis-Cité en lien avec Bordeaux Métropole pour que cette période de service permette également la réflexion, afin notamment de faire évoluer durablement le regard de ces jeunes citoyens, sur les thématiques choisies :

- formation, éducation et accompagnement de citoyens volontaires à la pratique du cyclisme urbain afin qu'ils deviennent des usagers expérimentés et réguliers,
- animation de manifestations métropolitaines ou municipales de promotion des déplacements à vélo et de leur corollaire sécurité,
- accompagnement d'élcoliers dans le cadre d'une opération d'apprentissage de la conduite du vélo, en partenariat avec l'Inspection Académique de la Gironde et des écoles élémentaires de la Métropole.

Une subvention de fonctionnement d'un montant global de 66 414 € est proposée sur l'exercice 2015. Pour mémoire, la subvention 2014 était de 83 597 € (66 375 € de subvention de fonctionnement + 17 222 € pour la bourse aux volontaires).

Le taux de subvention apporté par Bordeaux Métropole sera donc, à titre indicatif, de 32 % de l'assiette subventionnable du budget de l'action joint en annexe, évalué, hors prestation en nature, à 204 669 €.

Il est également proposé que Bordeaux Métropole mette à disposition de l'association, à titre gratuit, pour qu'elle réalise ses missions :

- une flotte de 43 bicyclettes et 6 vélos à assistance électrique (mise à disposition estimée à 2 680 €),
- une flotte de 35 bicyclettes enfant pour les besoins de l'opération menée avec l'Education Nationale et dénommée "boucle des ponts" (mise à disposition estimée à 714 €),
- 7 postes TETRA (mise à disposition estimée à 350 €),
- un micro-ordinateur raccordé au réseau Internet (mise à disposition estimée à 512 €),
- 2 locaux modulaires permettant de stocker les vélos destinés aux élèves participant au projet avec l'Éducation nationale (mise à disposition estimée à 5 000 €).

Enfin, Bordeaux Métropole offrira aux volontaires dont la restauration du midi ne peut être assurée par les partenaires municipaux, la possibilité d'aller prendre leur repas dans l'un des restaurants métropolitains pour un montant estimé à 1 600 €.

Le montant de ces aides en nature est estimé à 10 856 €.

Le taux de subvention apporté par Bordeaux Métropole sera donc, à titre indicatif, de 32 % de l'assiette subventionnable du budget de l'action joint en annexe, évalué, hors prestation en nature, à 204 669 €.

**Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Metropole,**

**VU** la loi 2010/241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

**VU** l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2000/0839 du 26 mai 2000 approuvant le Plan des déplacements urbains,

**VU** la délibération n°2004/0363 du 28 mai 2004 approuvant la conformité du Plan des déplacements urbains avec la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain,

**VU** la délibération n°2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan climat,

**VU** la délibération n°2012/0760 du 26 octobre 2012 approuvant la Politique vélo de La Cub,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que les actions de l'association Unis Cité contribuent à l'animation des politiques publiques de Bordeaux Métropole, en particulier celle visant à augmenter sur son territoire la part modale des cyclistes et celle cherchant à réduire l'impact environnemental de ses habitants,

## **DECIDE**

**Article 1** : D'accorder à l'association Unis Cité une subvention de fonctionnement d'un montant global de 66 414 € ;

**Article 2** : d'apporter une aide en nature valorisée à 10 856 € au titre des mises à disposition de matériel, locaux et moyens de restauration à disposition de l'association pour réaliser ses missions ;

**Article 3** : Le projet de convention ci-joint est approuvé ;

**Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'association Unis Cité ;

**Article 5** : Au titre de l'opération « Ambassadeurs du Vélo » et du projet de l'action de partenariat avec l'Éducation nationale :

- le montant de 49 192 € concernant la subvention de fonctionnement pour 2015 sera imputé sur le budget principal- chapitre 65 – compte 6574 – fonction 844,

- le montant de 17 222 € concernant le complément de bourse des volontaires 2015 sera imputé sur le budget principal - chapitre 67 – compte 6714 – fonction 844,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 22 JUILLET 2015

Mme. BRIGITTE TERRAZA